



SOCIETE D'EXPLOITATION DE CARRIERES

## **SOCIETE D'EXPLOITATION DE CARRIERES (SEC)**

**« Dossier 2 » de demande de renouvellement et d'extension d'autorisation d'exploiter une carrière**

**Communes de SAINT ANDRE DE LA ROCHE et de  
TOURRETTE-LEVENS (06)**

**Lieux-dits "Berra", "Baou Long", "Ciancais" et  
"Clua"**

### **Volume 3/9 GRILLE DE LECTURE**

Rapport n°R15052801ter

Mai 2017



La gestion de l'environnement, la reconnaissance du sous-sol  
et l'application de la réglementation au service de votre projet.

e-mail: [geo.plus.environnement@orange.fr](mailto:geo.plus.environnement@orange.fr)

SARL au capital de 120 000 euros - RCS : Toulouse 435 114 129 - Code NAF: 7112B

[Siège social et Agence Sud](#)

[Agence Sud-Est](#)

[Agence Centre et Nord](#)

[Agence Ouest](#)

[Antenne Est](#)

[Antenne PACA](#)

Le Château

Les Sables Nord, 1175 rte de Margès

2 rue Joseph Leber

5 rue de la Rôme

7 rue du Breuil

St Anne

31 290 GARDOUCH

26 380 PEYRINS

45 530 VITRY AUX LOGES

49 123 CHAMPTOCE SUR LOIRE

88 200 REMIREMONT

84 190 GIGONDAS

Tél : 05 34 66 43 42 / Fax : 05 61 81 62 80

Tél : 04 75 72 80 00 / Fax : 04 75 72 80 05

Tél : 02 38 59 37 19 / Fax : 02 38 59 38 14

Tél : 02 41 34 35 82 / Fax : 02 41 34 37 95

Tél : 03 29 22 12 68 / Fax : 09 70 06 74 23

Tél : 06 88 16 76 78 / Fax : 05 61 81 62 80

Site Internet : [www.geoplusenvironnement.com](http://www.geoplusenvironnement.com)





SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE CARRIÈRES

## Volume 3/9

# GRILLE DE LECTURE

Contenu réglementaire		Emplacement dans le dossier
▪ Renseignements sur le demandeur		Volume 2/9 : chapitre B
S'il s'agit d'une personne physique :	➤ Nom ; prénom ; domicile	
S'il s'agit d'une personne morale :	➤ Dénomination ou raison sociale ➤ Forme juridique ➤ Adresse du siège social ➤ Qualité du signataire de la demande	Volume 2/9 : chapitre B
▪ Emplacement de l'installation (parcelles d'implantation de la carrière et des installations)		Volume 1/9 : chapitre A
▪ Nature des activités		Volume 4/9 : chapitre A
▪ Volume des activités (quantité annuelle moyenne, maximale et totale à extraire)		Volume 4/9 : chapitre A
▪ Rubriques de la nomenclature		Volume 4/9 : chapitre B
▪ Procédés de fabrication mis en œuvre		Volume 4/9 : chapitre C
▪ Matières utilisées		Volume 4/9 : chapitre C
▪ Produits fabriqués		Volume 4/9 : chapitre C
▪ profondeur maximale d'extraction, distance entre l'extraction et le lit mineur d'un cours d'eau		Volume 5/9 : chapitres B, C et D
▪ Capacités techniques de l'exploitant		Volume 2/9 : chapitre D
▪ Capacités financières de l'exploitant		Volume 2/9 : chapitre D
▪ Justificatif du dépôt de permis de construire si nécessaire		Non concerné
▪ Justificatif du dépôt de demande d'autorisation de défrichement si nécessaire		Non concerné
▪ Modalités (calcul) des garanties financières		Volume 2/9 : chapitre E
▪ Carte au 1/25 000 ou 1/50 000 avec emplacement de l'installation		Figure 1
▪ Plan au 1/2 500 des abords du projet jusqu'à 300 m :		
➤ indication de tous les bâtiments (avec leur affectation)		
➤ indication des voies de chemin de fer		
➤ indication des voies publiques		
➤ indication des points d'eau		
➤ indication des canaux et cours d'eau		Figure 6
▪ Plan d'ensemble au 1/200 des abords jusqu'à 35 m :		
➤ une échelle réduite peut, à la requête du demandeur, être admise		
➤ indication des dispositions projetées de l'installation		
➤ indication de l'affectation des constructions et terrains avoisinants		
➤ indication du tracé des réseaux enterrés existants		Figure 7
▪ ETUDE D'IMPACT comportant :		Volume 5/9
▪ Une description du projet comportant des informations relatives à sa conception et à ses dimensions :		
➤ les caractéristiques physiques de l'ensemble du projet		
➤ les exigences techniques pour l'utilisation du sol lors de la construction et du fonctionnement		
➤ les principales caractéristiques des procédés de stockage, de production et de fabrication		
➤ la nature et la quantité des matériaux utilisés		Volume 5/9 : chapitre A

➤ une estimation des types et quantités de résidus	
➤ une estimation des émissions attendues résultant du fonctionnement du projet	
▪ Une analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet portant sur :	
➤ la population	
➤ la faune	
➤ la flore	
➤ les habitats naturels	
présence d'espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire, d'habitats d'intérêt communautaire, d'espèces protégées	
projet dans ou à proximité d'une ZNIEFF de type 1 ou 2, d'une réserve naturelle, d'un P de protection de biotope, d'un site Natura 2000, d'un PIG protection, d'une zone RAMSAR, dans un parc national, un parc naturel régional	
projet à proximité d'une réserve biologique intégrale et dirigée	
➤ les sites et paysages	
projet à l'intérieur d'une ZPPAUP/AVAP ou zone de protection des paysages	
projet inclus dans la directive paysagère Alpilles	
➤ les biens matériels	
présence de lignes à haute tension dans ou à proximité du projet	
présence de canalisations dans ou à proximité du projet	
➤ les continuités écologiques (trame verte et bleue)	
➤ les équilibres biologiques	
➤ les facteurs climatiques	
➤ le patrimoine culturel	
projet en site classé ou inscrit	
projet proche d'un monument historique classé ou inscrit	
➤ le patrimoine archéologique	
➤ le sol	
➤ l'eau	
projet à proximité d'une zone humide inventoriée	
projet dans ou à proximité d'un cours d'eau classé, d'un milieu d'intérêt patrimonial	
projet situé sur une ressource stratégique, à proximité ou dans une zone de protection ou une zone rapprochée en amont d'un captage d'eau potable	
projet impliquant des aménagements, rejets ou écoulements relevant de la loi sur l'eau	
➤ l'air	
➤ le bruit	
➤ les espaces naturels agricoles, forestiers, maritimes ou de loisirs	
projet à proximité d'un bois classé ou d'une forêt de protection	
projet dans ou à proximité d'espaces boisés ou agricoles	
projet dans une commune soumise à la loi Littoral, à la loi Montagne	
projet dans ou à proximité d'une aire d'appellation d'origine contrôlée, de productions de vins AOC, AOVDQS, ou vins de pays	
➤ les interactions entre ces éléments (approche systémique)	
▪ Une analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents, à court et moyen terme, du projet sur l'environnement :	
➤ la population	
➤ la faune	
➤ la flore	
➤ les habitats naturels	
	Volume 5/9 : chapitre C
	Volume 5/9 : chapitre D

➤ les sites et paysages		
➤ les biens matériels		
lignes HT, canalisations		
➤ les continuités écologiques (trame verte et bleue)		
➤ les équilibres biologiques		
➤ les facteurs climatiques		
➤ le patrimoine culturel		
➤ le patrimoine archéologique		
➤ le sol		
➤ l'eau		
PK et nom du cours d'eau si rejet d'eux d'exhaure, pluviales ou de nettoyage		
quantité maximale et débit de prélèvement journalier le cas échéant		
➤ l'air		
évaluations des émissions PM <sub>10</sub> et PM <sub>2,5</sub> des sites implantés en zone de contentieux européen		
➤ le bruit		
➤ les espaces naturels agricoles, forestiers, maritimes ou de loisirs		
les espaces boisés ou agricoles		
cultures AOC le cas échéant		
➤ l'hygiène		
➤ la santé		
➤ la sécurité		
➤ la salubrité publique		
➤ l'addition et l'interaction de ces effets entre eux		
➤ l'origine, nature et gravité des pollutions de l'air		
➤ l'origine, nature et gravité des pollutions de l'eau		
➤ l'origine, nature et gravité des pollutions des sols		
➤ volume et caractère polluant des déchets générés		
➤ niveau acoustique des appareils qui seront employés		
➤ niveau vibrations que les appareils peuvent provoquer		
➤ mode et conditions d'approvisionnement et d'utilisation de l'eau		
▪ Une analyse des effets cumulés avec		Volume 5/9 : chapitre E
➤ les projets IOTA ayant fait l'objet d'un document d'incidences et d'une enquête publique		
➤ les projets soumis à étude d'impact CdE dont l'avis de l'AE a été publié		
➤ l'ensemble des installations exploitées ou projetées par le demandeur, proches ou connexes	Volume 5/9 : chapitre F	
▪ Une esquisse des principales solutions de substitution examinées par le pétitionnaire		
➤ Raisons pour lesquelles, eu égard aux effets sur l'environnement ou la santé humaine, le projet présenté a été retenu	Volume 5/9 : chapitre D	
▪ Les éléments permettant d'apprécier la compatibilité avec (1), l'articulation avec (2) et la prise en compte de (3)		
➤ (1) les documents d'urbanisme (PLU, POS, SCOT, DTA)		
➤ (2) les plans, schémas et programmes mentionnés à l'article R122-17 dont,		
Plans départementaux des itinéraires de randonnée motorisée		
SDAGE, SAGE		
Plans nationaux, régionaux, interrégionaux et départementaux de prévention des déchets		
Schémas départementaux des carrières		
Directives et schémas régionaux d'aménagement des forêts		
➤ (3) le schéma régional de cohérence écologique (continuités		

écologiques)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mesures prévues pour éviter, sinon réduire les effets négatifs sur l'environnement ou la santé, voire compenser les effets négatifs notables résiduels</li> </ul>	
➤ Caractéristiques détaillées des mesures, avec les dispositions d'aménagement d'exploitation	
➤ Exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts sur	
➤ la population	
➤ la faune	
➤ la flore	
➤ les habitats naturels	
➤ les sites et paysages	
➤ les biens matériels	
Canalisations le cas échéant	
Lignes à haute tension le cas échéant	
➤ les continuités écologiques (trame verte et bleue)	
➤ les équilibres biologiques	
➤ les facteurs climatiques	
➤ le patrimoine culturel	
➤ le patrimoine archéologique	
➤ le sol	
➤ l'eau	
➤ Performances attendues pour la protection des eaux souterraines + surveillance	
pour épuration et évacuation des eaux résiduelles (eaux de ruissellement) + surveillance	
dimensionnement des bassins de décantation	
➤ l'air	
➤ Performances attendues pour l'épuration et l'évacuation des émanations gazeuses + surveillance	
envol de poussières	
➤ le bruit	
émissions de bruit	
➤ les espaces naturels agricoles, forestiers, maritimes ou de loisirs	
Cultures AOC le cas échéant	
➤ la commodité du voisinage (bruits, vibrations, odeurs, émissions lumineuses)	
Vibrations si tir de mines	
➤ l'hygiène	
➤ la santé	
➤ la sécurité	
➤ la salubrité publique	
➤ Modalités de suivi des mesures et de leurs effets	
➤ Prévention et élimination des déchets de l'exploitation	
Plan de gestion des déchets de l'extraction et des traitements	
Quantité et localisation des déchets de l'extraction	
➤ Conditions d'apport à l'installation des matières destinées à y être traitées (recyclage)	
➤ Transport des produits fabriqués	
➤ Utilisation rationnelle de l'énergie	
➤ Estimation des mesures de réduction, suppression, compensation	
En cas de mesures compensatoires, définition d'un cahier des charges	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conditions de remise en état du site après exploitation</li> </ul>	Volume 5/9 : chapitre H
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse des méthodes utilisées pour établir l'état initial et évaluer</li> </ul>	Volume 5/9 : chapitre I

Volume 5/9 : chapitre G

les effets sur l'environnement	
▪ Descriptions des difficultés éventuelles de nature technique ou scientifique pour réaliser l'étude	Volume 5/9 : chapitre I
▪ Noms et qualités précises et complètes du ou des auteur(s) de l'étude d'impact et des études ayant contribué à sa réalisation	Volume 5/9 : chapitre I
▪ Résumé non technique de l'étude d'impact	Volume 8/9
▪ EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 que le projet se situe dans ou hors d'une zone relevant du réseau Natura 2000 (si peu d'enjeu, peut être incluse dans l'étude d'impact)	Volume 5/9 : chapitre D
présentation simplifiée du projet	
carte localisant l'espace soumis aux effets du projet et les sites Natura 2000 concernés	
si travaux en site Natura 2000, plan de situation détaillé	
exposé des incidences éventuelles sur un ou plusieurs sites Natura 2000	
▪ ETUDE DE DANGERS en relation avec l'état des connaissances et des pratiques et de la vulnérabilité de l'environnement	Volume 6/9
projet dans une zone à risques (naturel, technologique, minier)	Volume 6/9 : chapitre A
➤ Justification que le projet permet d'atteindre, dans des conditions économiquement acceptables, un niveau de risque aussi bas que possible compte tenu de l'état des connaissances et des pratiques et de la vulnérabilité de l'environnement et des personnes	
➤ Nature et organisation des moyens de secours dont le demandeur dispose ou dont il s'est assuré le concours	Volume 6/9 : chapitre B
moyens d'organisation : mise à disposition de la consigne d'incendie et de secours, moyens de lutte contre l'incendie et la pollution des sols et des eaux, formation aux premiers secours, moyens de communication	
➤ Analyse de risque qui prend en compte la probabilité, la cinétique et la gravité selon une méthodologie qu'elle explicite	Volume 6/9 : chapitre A
➤ Description des accidents directs et indirects ayant une cause externe et interne	Volume 6/9 : chapitre C
risque d'incendie	
risque de pollution des eaux et des sols	
risque liés aux matériaux	
risques engendrés par l'évacuation des matériaux extraits	
Risques liés à l'emploi d'explosifs et risques naturels	Volume 6/9 : chapitre A
➤ Mesures déterminées pour réduire la probabilité et les effets d'un accident	
incendie	
transport de matériaux (accident de circulation)	
projections si tir de mines	Volume 6/9
➤ Résumé non technique explicitant la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels, ainsi qu'une cartographie des zones de risques significatifs	
▪ NOTICE HYGIENE ET SECURITE du personnel	Volume 7/9
▪ Avis du propriétaire des terrains, ainsi que celui du maire, sur la remise en état du site	Annexe 5
▪ Un document attestant que le demandeur est le propriétaire du terrain ou a obtenu de celui-ci le droit de l'exploiter ou de l'utiliser	Annexe 3

Par ailleurs, le tableau ci-après indique, à la date du dépôt du dossier, le 28 juin 2017, la liste des plans, schémas et programmes listés à l'article R122-17 du Code de l'Environnement et si le projet y est soumis :

Plans, schémas et programmes		Soumis	Non soumis	§. du Volume 5	§. du Volume 4
1	Programmes opérationnels élaborés par les autorités de gestion établies pour le Fonds européen de développement régional, le Fonds européen agricole et de développement rural et le Fonds de l'Union européenne pour les affaires maritimes et la pêche		X		
2	Schéma décennal de développement du réseau prévu par l'article L. 321-6 du code de l'énergie		X		
3	Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables prévu par l'article L. 321-7 du code de l'énergie		X		
4	<b>Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux prévu par les articles L. 212-1 et L. 212-2 du code de l'environnement</b>	X		<b>§.1.5</b>	<b>§.4.5</b>
5	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux prévu par les articles L. 212-3 à L. 212-6 du code de l'environnement		X		
6	Le document stratégique de façade prévu par l'article L. 219-3, y compris son chapitre relatif au plan d'action pour le milieu marin		X		
7	Le document stratégique de bassin maritime prévu par les articles L. 219-3 et L. 219-6		X		
8	Programmation pluriannuelle de l'énergie prévue aux articles L. 141-1 et L. 141-5 du code de l'énergie		X		
8 bis	Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse prévue à l'article L. 211-8 du code de l'énergie		X		
8 ter	Schéma régional de biomasse prévu par l'article L. 222-3-1 du code de l'environnement		X		
9	<b>Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie prévu par l'article L. 222-1 du code de l'environnement</b>	X		<b>§.6.3</b>	<b>§.4.6</b>
10	Plan climat air énergie territorial prévu par l'article R. 229-51 du code de l'environnement		X (en cours d'élaboration)		
11	Charte de parc naturel régional prévue au II de l'article L. 333-1 du code de l'environnement		X		
12	Charte de parc national prévue par l'article L. 331-3 du code de l'environnement		X		
13	Plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée prévu par l'article L. 361-2 du code de l'environnement		X		
14	Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques prévues à l'article L. 371-2 du code de l'environnement		X		
15	<b>Schéma régional de cohérence écologique prévu par l'article L. 371-3 du code de l'environnement</b>	X		<b>§2.5</b>	<b>/</b>
16	Plans, schémas, programmes et autres documents de planification soumis à évaluation des incidences Natura 2000 au titre de l'article L. 414-4 du code de l'environnement, à l'exception de ceux mentionnés au II de l'article L. 122-4 du même code		X		
17	<b>Schéma mentionné à l'article L. 515-3 du code de l'environnement (Schéma Régional des Carrières)</b>	X		<b>/</b>	<b>§.4.4</b>
18	Plan national de prévention des déchets prévu par l'article L. 541-11 du code de l'environnement		X		
19	Plan national de prévention et de gestion de certaines catégories de déchets prévu par l'article L. 541-11-1 du code de l'environnement		X		
20	<b>Plan régional de prévention et de gestion des déchets prévu par l'article L. 541-13 du code de l'environnement</b>	X		<b>§.4.9</b>	<b>§.4.3</b>
21	Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs prévu par l'article L. 542-1-2 du code de l'environnement		X		
22	Plan de gestion des risques d'inondation prévu par l'article L. 566-7 du code de l'environnement		X		
23	Programme d'actions national pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole prévu par le IV de l'article R. 211-80 du code de l'environnement		X		
24	Programme d'actions régional pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole prévu par le IV de l'article R. 211-80 du code de l'environnement		X		
25	Programme national de la forêt et du bois prévu par l'article L. 121-2-2 du code forestier		X		
26	Programme régional de la forêt et du bois prévu par l'article L. 122-1 du code forestier		X		



27	Les directives d'aménagement des bois et forêts relevant du 1° du I de l'article L. 211-1 du code forestier et du 2° de l'article L. 211-2		X		
28	Schéma régional d'aménagement des bois et forêts relevant du 2° du I de l'article L. 211 du code forestier		X		
29	Schéma régional de gestion sylvicole des bois et forêts des particuliers mentionné au 3° de l'article L. 122-2 du code forestier		X		
30	Schéma départemental d'orientation minière prévu par l'article L. 621-1 du code minier		X		
31	Les 4° et 5° du projet stratégique des grands ports maritimes, prévus à l'article R. 5312-63 du code des transports		X		
32	Réglementation des boisements prévue par l'article L. 126-1 du code rural et de la pêche maritime		X		
33	Schéma régional de développement de l'aquaculture marine prévu par l'article L. 923-1-1 du code rural et de la pêche maritime		X		
34	Schéma national des infrastructures de transport prévu par l'article L. 1212-1 du code des transports		X		
35	Schéma régional des infrastructures de transport prévu par l'article L. 1213-1 du code des transports		X		
36	Plan de déplacements urbains prévu par les articles L. 1214-1 et L. 1214-9 du code des transports		X		
37	Contrat de plan Etat-région prévu par l'article 11 de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification		X		
38	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires prévu par l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales		X		
39	Schéma de mise en valeur de la mer élaboré selon les modalités définies à l'article 57 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements et les régions		X		
40	Schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris et contrats de développement territorial prévus par les articles 2,3 et 21 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris		X		
41	Schéma des structures des exploitations de cultures marines prévu par à l'article D. 923-6 du code rural et de la pêche maritime		X		
42	Schéma directeur territorial d'aménagement numérique mentionné à l'article L. 1425-2 du code général des collectivités territoriales		X		
43	<b>Directive Territoriale d'Aménagement et de développement durable prévue à l'article L. 102-4 du code de l'urbanisme</b>	X		§.4.9	§.4.1
44	Schéma directeur de la région d'Ile-de-France prévu à l'article L. 122-5		X		
45	Schéma d'aménagement régional prévu à l'article L. 4433-7 du code général des collectivités territoriales		X		
46	Plan d'aménagement et de développement durable de Corse prévu à l'article L. 4424-9 du code général des collectivités territoriales		X		
47	<b>Schéma de cohérence territoriale et plans locaux d'urbanisme intercommunaux comprenant les dispositions d'un schéma de cohérence territoriale dans les conditions prévues à l'article L. 144-2 du code de l'urbanisme</b>	X		§.4.9	§.4.1
48	Plan local d'urbanisme intercommunal qui tient lieu de plan de déplacements urbains mentionnés à l'article L. 1214-1 du code des transports		X		
49	Prescriptions particulières de massif prévues à l'article L. 122-24 du code de l'urbanisme		X		
50	Schéma d'aménagement prévu à l'article L. 121-28 du code de l'urbanisme		X		
51	Carte communale dont le territoire comprend en tout ou partie un site Natura 2000		X		
52	Plan local d'urbanisme dont le territoire comprend en tout ou partie un site Natura 2000		X		
53	<b>Plan local d'urbanisme couvrant le territoire d'au moins une commune littorale au sens de l'article L. 321-2 du code de l'environnement</b>	X		§.4.9	§.4.1
54	Plan local d'urbanisme situé en zone de montagne qui prévoit la réalisation d'une unité touristique nouvelle soumise à autorisation en application de l'article L. 122-19 du code de l'urbanisme		X		